



*Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
de Béthancourt - Gilocourt*

FICHE D'INSCRIPTION INITIATION PECHE ADULTES TRUITE AUX LEURRES ET A LA MOUCHE

Nom : Prénom :

Date de naissance : Numéro de carte de pêche :

AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS ET VIDEOS

J'autorise dans le cadre de la promotion du loisir, à publier sans limitation dans le temps et sur tous supports d'information ou de promotion de la pêche, réseaux sociaux et sites de partages inclus, les photos et/ou vidéos prises lors des animations sur lesquelles je peux figurer : Oui Non

Quel est votre « niveau » de pratique de la pêche de la truite aux leurres artificiels et à la mouche ?

- je n'ai jamais pêché
- je débute
- je sais pêcher, mais avec d'autres techniques
- je sais pêcher dans ces techniques, mais je souhaite m'améliorer

A quelle technique souhaitez-vous être initié(e) plus particulièrement ?

- leurres artificiels
- mouche
- les deux

Le matériel est prévu par l'animateur, cependant vous pouvez venir avec votre matériel afin d'avoir quelques conseils pour son utilisation.

L'inscription ne sera validée qu'avec un dossier complet : fiche signée et règlement de 10€.

En signant cette fiche d'inscription vous vous engagez à respecter le règlement figurant en annexe.

Fait à, le

Signature :

RGPD : Les données collectées sont traitées à des fins de gestion administrative dans le cadre de l'organisation des APN et conservées en base active pour une durée de 1 ans. Ces informations peuvent être communiquées à l'assurance si besoin dans le cadre de contrôles périodiques ou pour la gestion d'éventuels sinistres. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, les salariés, partenaires, participants et bénévoles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données ou encore de limitation du traitement. Pour ce faire contactez le responsable légal de l'Initiation Pêche.



*Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
de Béthancourt - Gilocourt*

REGLEMENT DE L'INITIATION PECHE

CONDITIONS PRÉALABLES À LA PARTICIPATION À L'INITIATION PECHE

Afin de participer à l'Initiation Pêche, tout participant doit :

- Avoir rempli la fiche d'inscription et fourni les justificatifs demandés dans celle-ci.
- Avoir acquitté la participation financière demandée pour le fonctionnement de l'Initiation Pêche. Le règlement de cette participation ne peut se faire qu'au nom de l'Association (AAPPMA de Béthancourt-Gilocourt). Le remboursement de la participation financière ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude à la pratique.
- Le participant doit avoir pris connaissance du présent règlement.

CONSIGNES DE COMPORTEMENT ET DE SÉCURITÉ

- Respecter les animateurs de l'Initiation Pêche et leurs consignes, les autres participants mais également les autres usagers des sites par un comportement en adéquation avec les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.
- Respecter le matériel et les locaux mis à disposition par l'Initiation Pêche.
- Ne pas courir et ne pas s'agiter au bord de l'eau, être attentif à autrui lors de chaque lancer, être prudent lors de la manipulation d'hameçons et de poissons, être prudent lors des déplacements à pied avec le matériel de pêche.
- Avoir un comportement en adéquation avec la réglementation de la pêche et le respect du poisson.
- Respecter les lieux naturels sur lesquels se déroulent les animations (ramasser ses déchets...).

RESPECT DES HORAIRES DE RENDEZ-VOUS

- Respecter les horaires d'activités et les lieux de rendez-vous fixés par l'Initiation Pêche.
- Il est important de rappeler que l'Initiation Pêche n'est pas une garderie, et qu'il convient de venir chercher son ou ses enfants à l'heure prévue pour la fin de la séance.

En cas de retard ou d'absence il est impératif de prévenir l'animateur de la séance, dont les contacts figurent ci-dessous.

EN CAS DE MANQUEMENT AUX PRÉSENTES RÈGLES

- Lors des activités, la détérioration, la perte ou le vol de matériel feront l'objet d'une facturation au participant.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser ou d'exclure un participant aux activités, dans le cas où son comportement mettrait en danger la sécurité morale, physique ou matérielle des autres personnes et / ou de lui-même et en cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante
- Les comportements ou circonstances suivantes peuvent également donner lieu à un refus ou une exclusion des activités :
 - Non-respect du règlement intérieur,
 - Non-paiement de la participation financière.

Contact : François HERIN, président de l'AAPPMA : 0611728673.

Animateur : Frédéric DEROUET, Moniteur Guide de Pêche professionnel : 0628072568.